



Traitement informatique de données médicales

Par AssoEEV

Bonjour

Je travaille dans un projet associatif impliquant l'utilisation de données médicales (à priori soumises au secret) et leur transfert d'un pays hors UE jusqu'en France.

Aux deux bouts de la chaîne, des techniciens radiologistes et des médecins.

Nous assurerions l'intermédiaire et ferions transiter des données médicales, de l'étranger (Afrique / Hors UE) vers la France.

Ma question réside par rapport au transit de ces données vers la France: Quelles conditions devons nous satisfaire afin d'avoir le droit de stocker ces données (de patients hors UE) en France, et les traiter ? Le consentement éclairé sur l'utilisation des données de la personne (étrangère) peut-il suffire légalement parlant ?

Merci pour votre aide.